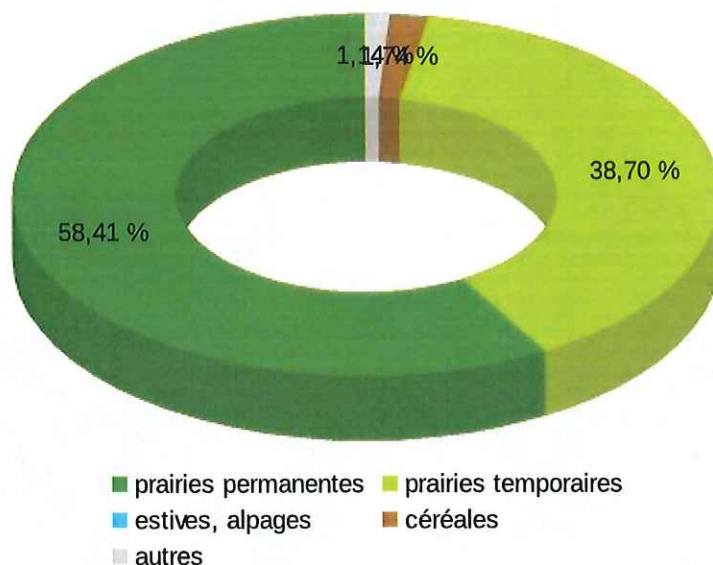


# Arbusigny

## 1 – Surface agricole déclarée en 2016 dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Surface totale : 681 hectares soit 55,72 % de la surface communale  
(moyenne département : 30%)



## 2 – Exploitations déclarées dans le RPG 2016

|                                                         | 2016 | 2010 |
|---------------------------------------------------------|------|------|
| Nombre de sièges d'exploitation sur la commune :        | 17   | 23   |
| Nombre d'exploitations qui déclarent au moins un îlot : | 40   | 41   |

## 3 – Principaux labels qualité

AOP Abondance - AOP Reblochon -



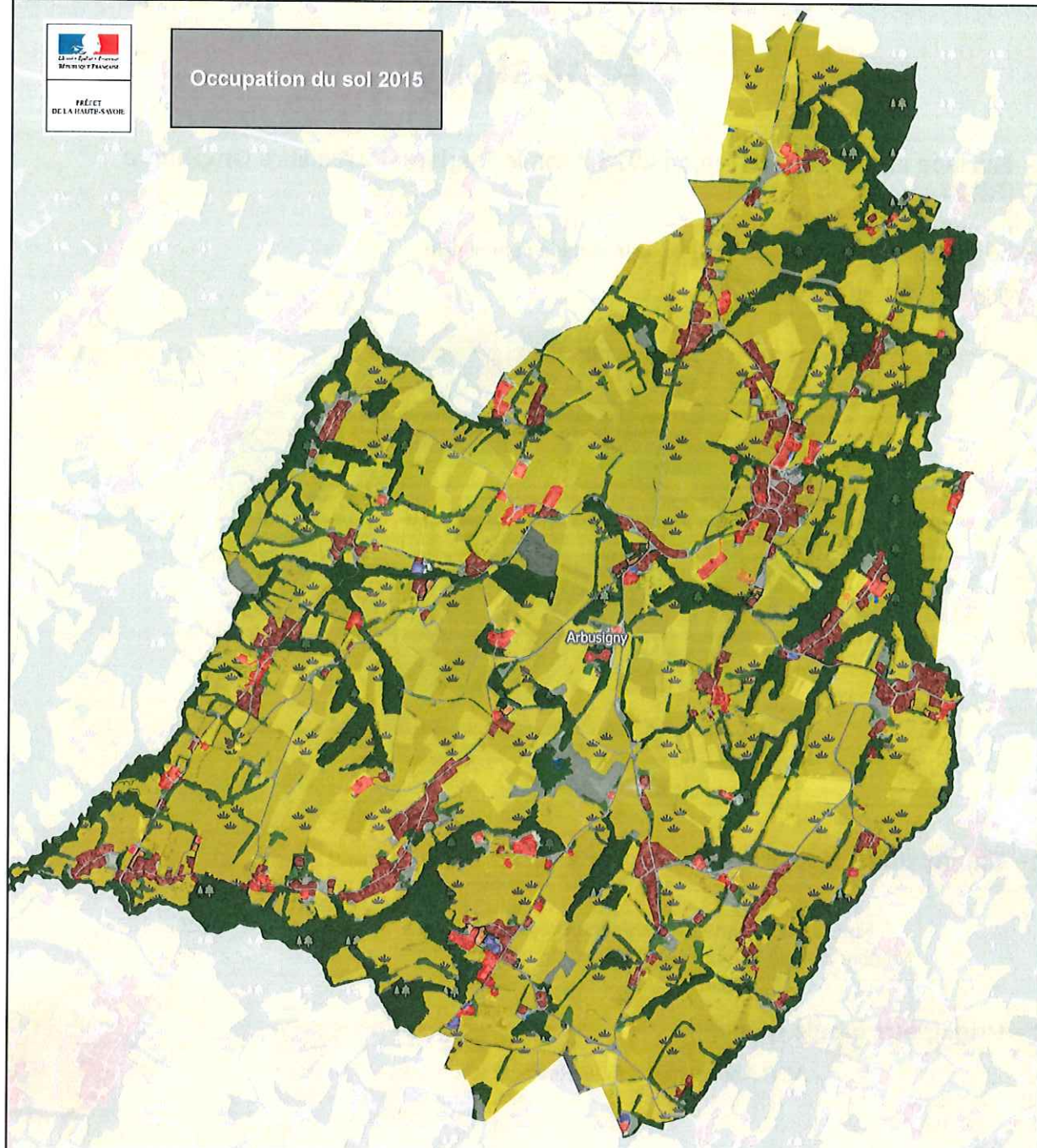
## 4 – Consommation de l'espace agricole entre 2004 et 2017

Surface considérée comme artificialisée depuis 2004

**5,54 hectares**

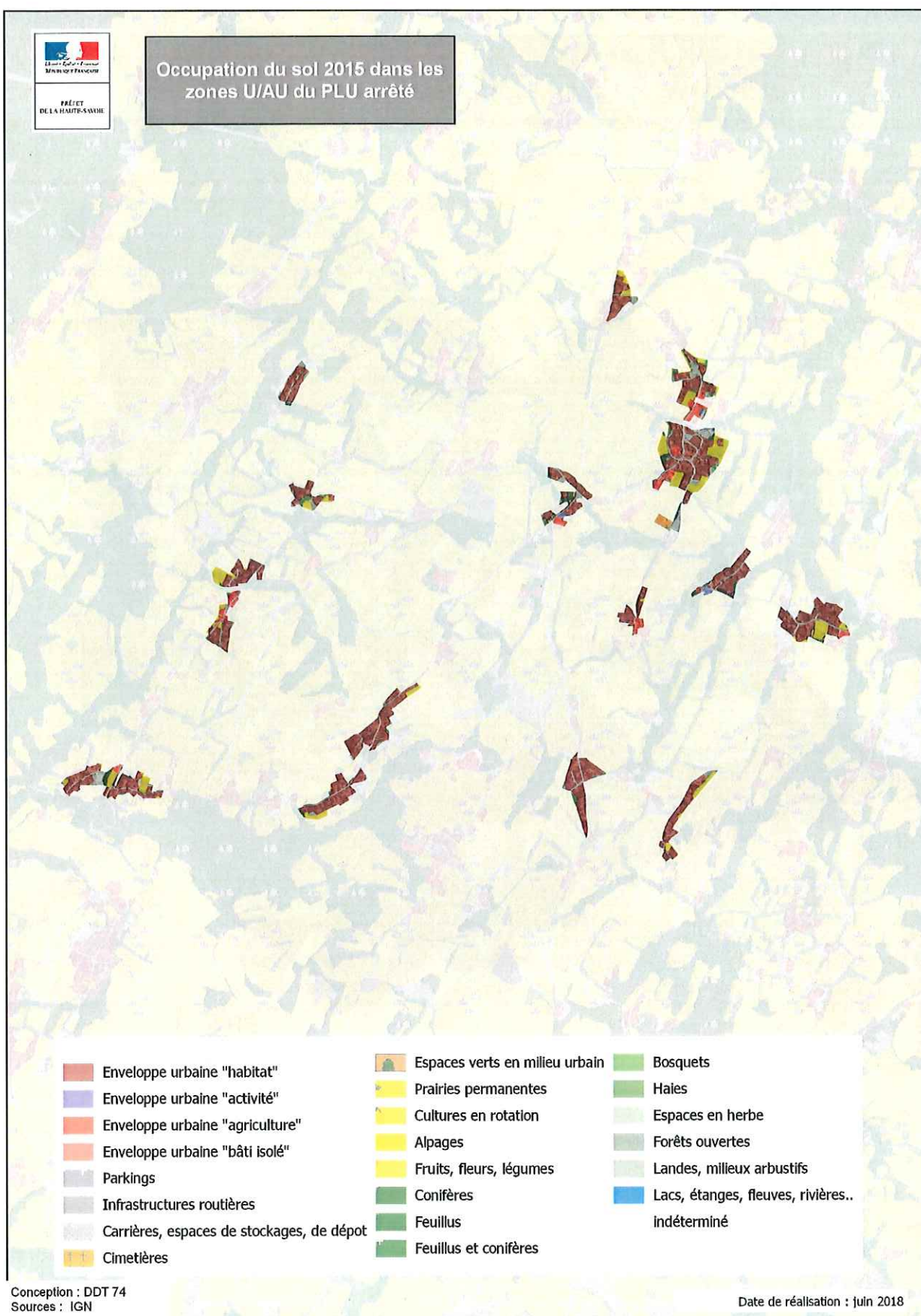
|                                                        |              | Moyennes communales |                  |                          |
|--------------------------------------------------------|--------------|---------------------|------------------|--------------------------|
|                                                        |              | département         | SCoT Arve-Salève | EPCI : CC Arve et Salève |
| Moyenne annuelle (hectares) :                          | <b>0,43</b>  | 0,94                | 1,27             | 1,08                     |
| Taux annuel d'artificialisation de l'espace agricole : | <b>0,05%</b> | 0,20%               | 0,22%            | 0,19%                    |

## Occupation du sol 2015

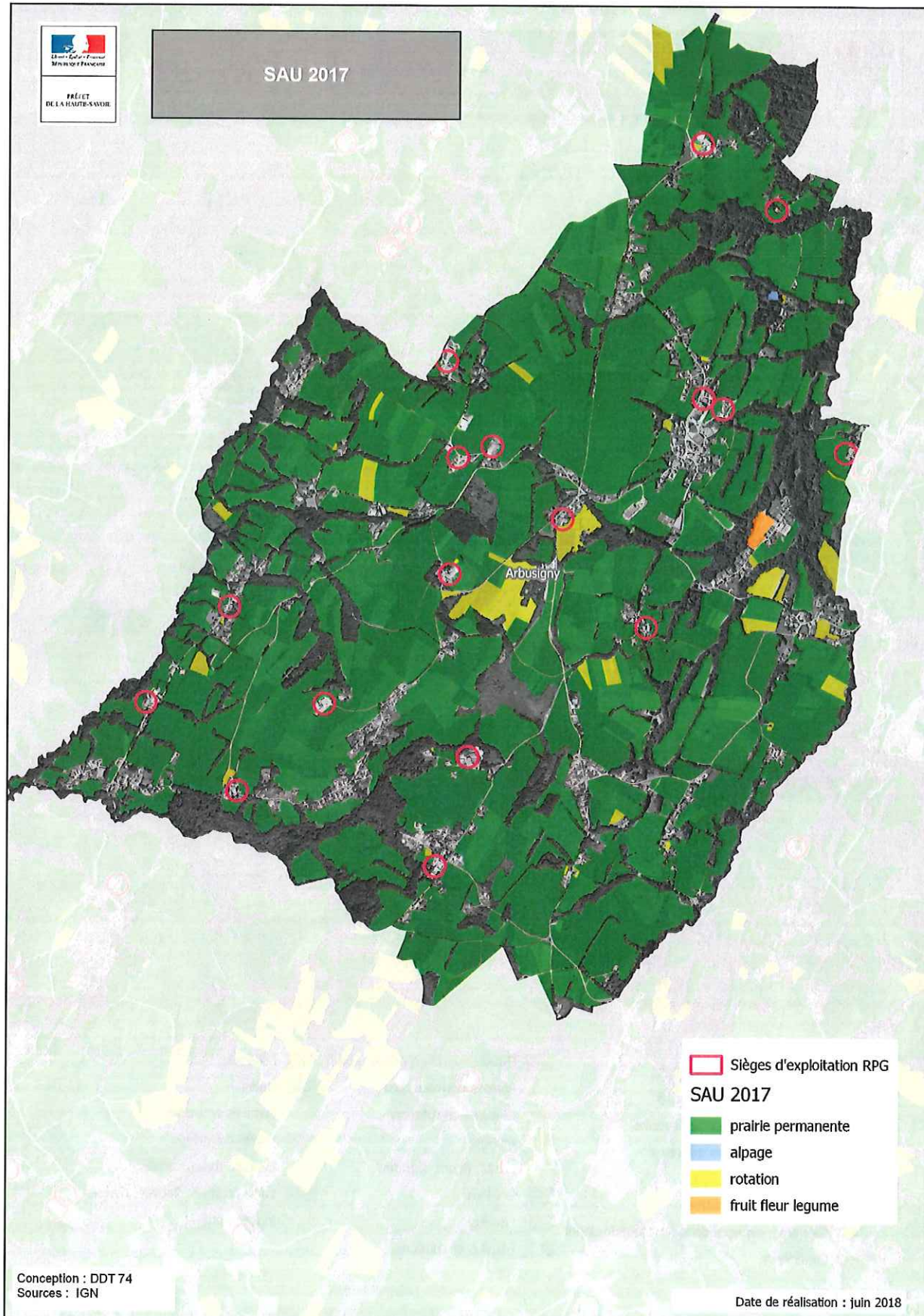


- |                                                                                                                               |                                                                                                                    |                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Enveloppe urbaine "habitat"               |  Espaces verts en milieu urbain |  Bosquets                          |
|  Enveloppe urbaine "activité"              |  Prairies permanentes           |  Haies                             |
|  Enveloppe urbaine "agriculture"           |  Cultures en rotation           |  Espaces en herbe                  |
|  Enveloppe urbaine "bâti isolé"            |  Alpagnes                       |  Forêts ouvertes                   |
|  Parkings                                  |  Fruits, fleurs, légumes        |  Landes, milieux arbustifs         |
|  Infrastructures routières                 |  Conifères                      |  Lacs, étangs, fleuves, rivières.. |
|  Carrières, espaces de stockages, de dépôt |  Feuillus                       |  indéterminé                       |
|  Cimetières                                |  Feuillus et conifères          |                                                                                                                        |

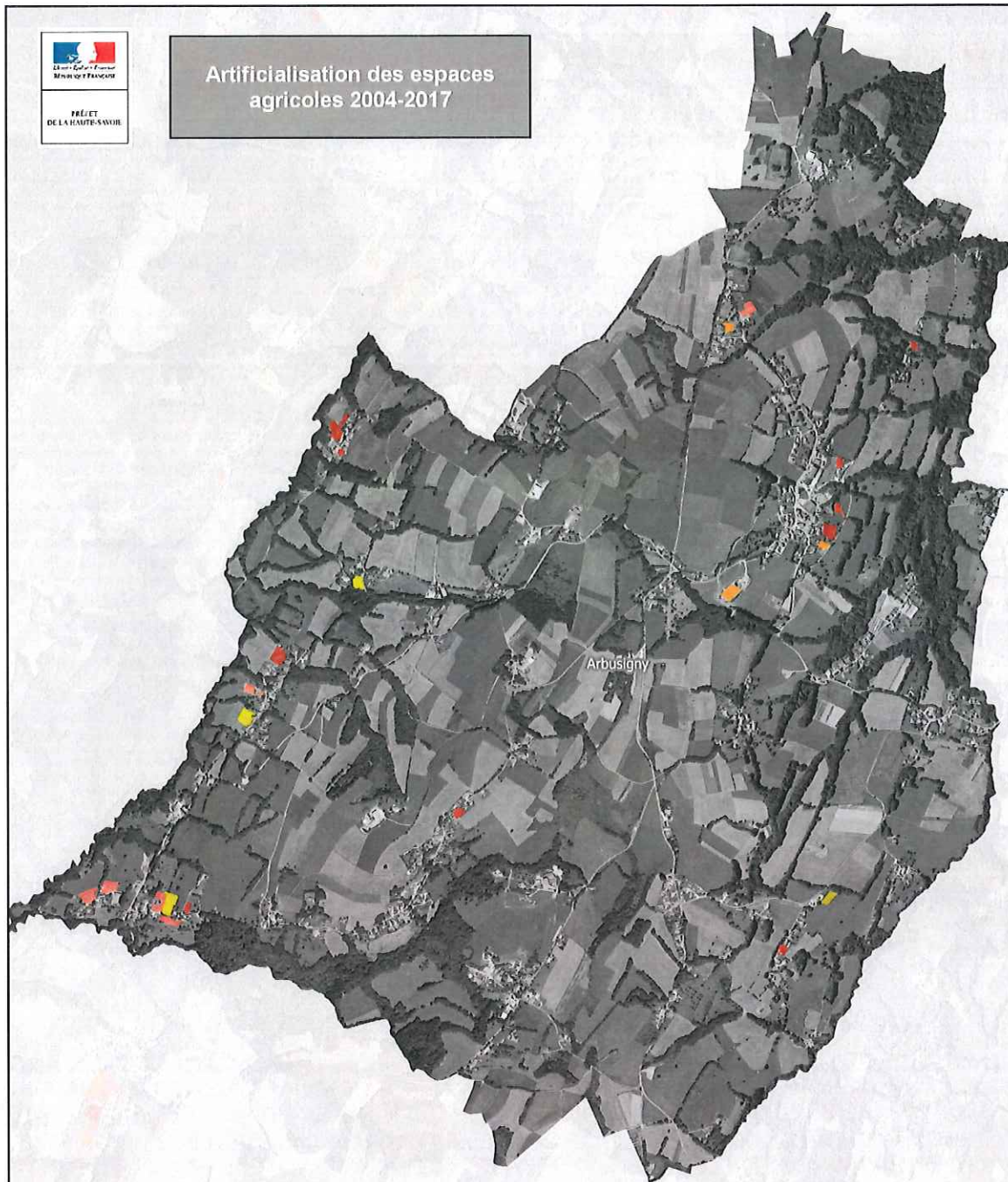
# Occupation du sol 2015 dans les zones U/AU du PLU arrêté



SAU 2017



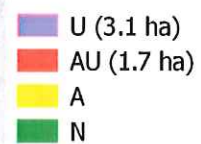
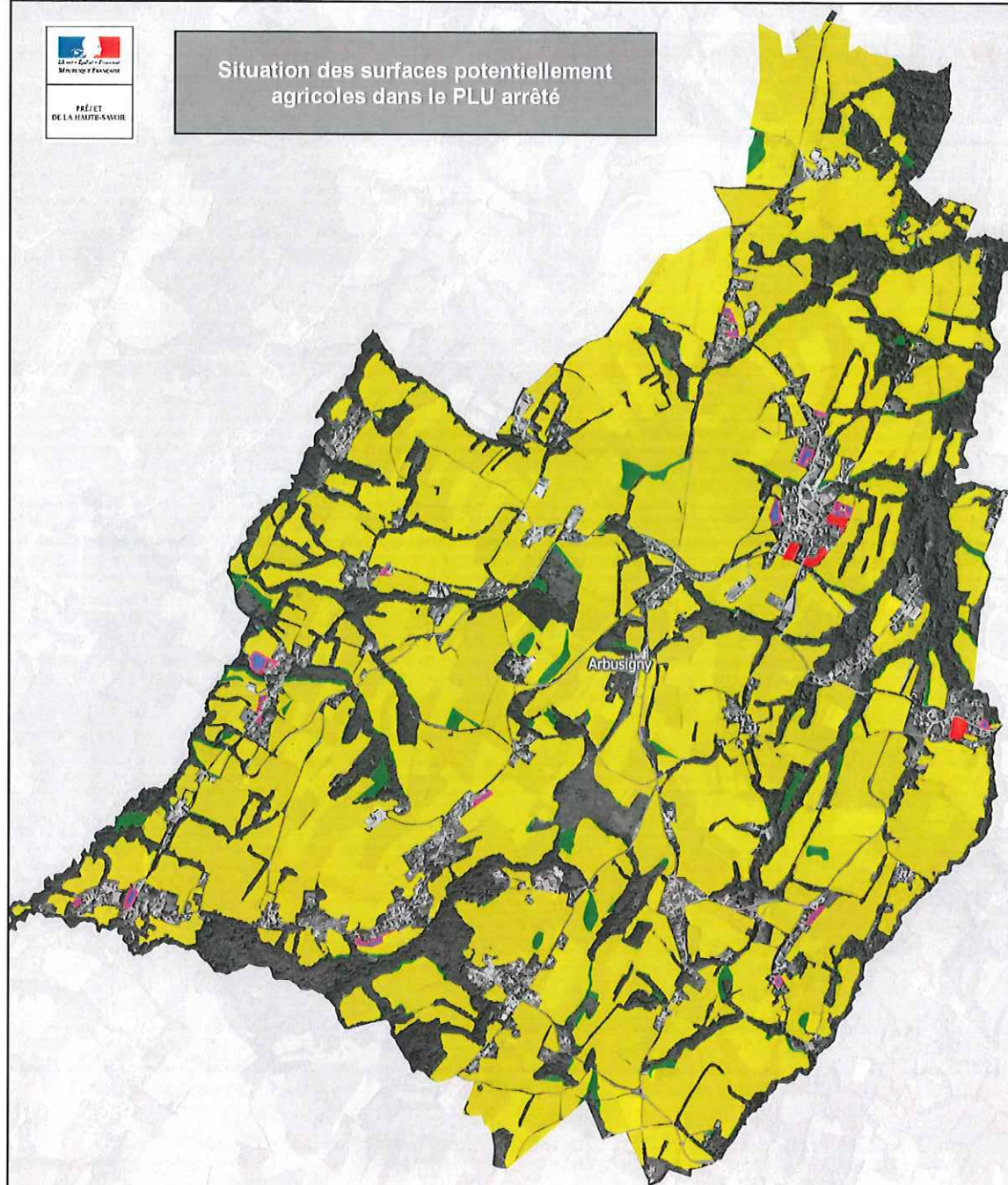
Artificialisation des espaces  
agricoles 2004-2017



artificialisation 2004-2017

-  2004 à 2008
-  2008 à 2012
-  2012 à 2015
-  2016
-  2017

Situation des surfaces potentiellement  
agricoles dans le PLU arrêté



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 29 octobre 2018

**PROCES-VERBAL**

de la commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF) du 20 septembre 2018

Le 20 septembre 2018, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires** (point 1), puis de **M. Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie** (points 2 et suivants).

**Assistaient à la réunion :**

**Membres de la commission (voix délibérative) :**

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine  
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières et du syndicat mixte du SCoT des Trois Vallées  
M. Philippe MACHEDA, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie  
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA  
M. Gilles CHATELAIN, représentant de la coordination rurale des Savoie  
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale  
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie  
M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie  
Mme Béatrice GAUDILLAT, représentante de l'INAO

**Membre de la commission (voix consultative) :**

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

**Personnes excusées ou absentes :**

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental  
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond  
M. le président des Jeunes agriculteurs  
M. le président de la confédération paysanne  
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (*pouvoir à M. CHARPENTIER*)  
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc  
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie  
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

**Autres participants :**

M. Laurent KOMPFF, chef du service aménagement-risques à la DDT  
M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement  
M. Pascal MORNEX, Chambre d'agriculture – service aménagement  
Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification  
Mme Céline FRICHET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification  
Mme Anne-Lise GOUMON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification  
M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification  
M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

**Etaient également présents :**

Mme Christine MEGEVAND, maire de Saint-Blaise et Mme Marjorie LE DIOURON, urbaniste (point 1)  
Mme Géraldine PFLIEGER, maire de Saint-Gingolph et Mme Charline MONTEGANI, urbaniste (point 2)  
M. Dominique BATONNET, maire de Cuvat et Mme Marjorie LE DIOURON, urbaniste (point 3)  
MM. Jean-Pierre RICLOT et Roland NEYROUD, maires-adjoints de Mésigny et M. Jérémy PERUZZO, urbaniste (point 4)  
Mme Régine REMILLON, maire d'Arbusigny et M. Marc BLETEAU (point 5)

**Rédactrice :** Mme Marie Agnès LAFONT

## **Projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'Arbusigny**

M. Kompf présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable, sous réserve de :

- cerner le contour des zones urbaines au plus près du bâti existant, particulièrement à Maison Neuve, Le Fresnay, La Teppe des Champs, Chez Grillet, et Lachat nord ;
- retirer de la zone AUb du Souget (et de l'OAP associée) la parcelle 893, et classer celle-ci en A ;
- affiner la délimitation des zones humides ;
- revoir le règlement des zones A et N en ce qui concerne les locaux techniques et industriels des administrations publiques.

### **Discussion**

Mme le maire s'étonne de la remarque relative au Souget, mais assure qu'elle la prendra en compte.

M. Jacquard estime que le projet de PLU traduit un recentrage au chef-lieu et que les exploitations agricoles ne seront pas gênées ; cependant, quelques parcelles pourraient être classées en zone A. Il demande de veiller aux changements de destination de bâtiments en zone agricole.

Pour M. Arragain, les corridors écologiques sont bien pris en compte. M. Arpin propose à la commune de lui fournir les axes de déplacement de la faune.

M. Macheda note un bon travail sur les boisements rivulaires.

M. Forel encourage le confortement du Souget.

---



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès LAFONT  
tél. : 04-50-33-77-13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 06 NOV. 2018

Madame le maire  
83 impasse de l'église  
74930 ARBUSIGNY

**objet :** avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

**PJ :** avis de la CDPENAF  
procès-verbal de la réunion de la CDPENAF  
analyses agricole et environnementale

Madame le maire,

Comme suite à votre transmission du projet arrêté de PLU réceptionné dans mes services le 09/07/2018/, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) réunie en séance le 20/09/2018.

Cet avis est un avis simple qui doit compter parmi les pièces constituant le dossier soumis à enquête publique en application de l'article L.153-19 du code de l'urbanisme.

Le procès-verbal de la réunion, ainsi que les analyses jointes à cet avis, sont des documents de travail vous permettant d'appréhender la position de la CDPENAF et ne devront donc pas figurer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe au chef du service  
aménagement, risques,



Isabelle FORTUIT



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**du 20 septembre 2018**

**Avis sur le projet de PLU de Arbusigny,  
au titre des articles L.153-17 et L.151-12 du code de  
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Arbusigny arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Considérant que le projet, cohérent et de qualité, peut être amélioré,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- cerne le contour des zones urbaines au plus près du bâti existant, particulièrement à Maison Neuve, Le Fresnay, La Teppe des Champs, Chez Grillet, et Lachat nord ;
- classe en zone agricole la parcelle 893 au Souget ;
- affine la délimitation des zones humides ;
- précise, avec l'aide de la fédération des chasseurs, les corridors écologiques ;
- revoie les dispositions du règlement des zones A et N relatives à l'implantation des locaux techniques et industriels des administrations publiques.

Pour le directeur départemental des territoires,  
la directrice adjointe,



Isabelle NUTI

